



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Préfecture
Direction de l'Administration
Générale.
Bureau de la réglementation.

Arrêté Préfectoral

Portant publication de la liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2016

**LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE
PRÉFET DU BAS RHIN**

- VU** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée, concernant les annonces judiciaires et légales,
VU le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 modifié, relatif aux annonces judiciaires et légales,
VU l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;
VU la circulaire NOR: MCCE 1523849C du 3 décembre 2015 du ministère de la culture et de la communication relative aux modalités d'inscription des journaux autorisés à publier des annonces judiciaires et légales dans tous les départements et dans les collectivités d'outre-mer,
VU le décret du 15 juillet 2015 portant nomination de M. Stéphane FRATACCI, préfet hors classe, aux fonctions de préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin ;
VU l'arrêté préfectoral du 3 août 2015, portant délégation de signature à M. Christian RIGUET, secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin ;
VU les demandes d'habilitations présentées,
- SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin.

A R R Ê T E

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2016, les annonces judiciaires et légales prescrites par le code civil, les codes de procédures et de commerce et par les lois spéciales pour la publicité ou la validité des actes de procédure et contrats seront insérées, à peine de nullité, dans l'un des journaux ci-après :

Pour l'ensemble du département

- Les Dernières Nouvelles d'Alsace (quotidien)
17-21 rue de la Nuée Bleue – 67077 STRASBOURG CEDEX
- Les Dernières Nouvelles du Lundi (hebdomadaire)
17-21 rue de la Nuée Bleue – 67077 STRASBOURG CEDEX
- L'Ami du peuple hebdo (hebdomadaire)
30, rue Thomann – 67082 STRASBOURG CEDEX
- Les Affiches d'Alsace et de Lorraine – (bi-hebdomadaire)
3, rue Saint Pierre Le Jeune–BP 50238 - 67006 STRASBOURG CEDEX
- L'Est Agricole et Viticole (hebdomadaire)
Espace européen de l'entreprise, 6, rue de La Haye –CS 90045 Schiltigheim-
67014 STRASBOURG CEDEX

Pour l'arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

- L'Alsace (quotidien)
18, rue de Thann – 68945 MULHOUSE CEDEX 9
- l'Alsace édition du lundi (hebdomadaire)
18, rue de Thann – 68945 MULHOUSE CEDEX 9

Article 2 :

Le choix du journal appartient aux parties qui ont seules le droit de désigner celui dans lequel elles entendent faire paraître leurs annonces judiciaires et légales ; toutefois, les annonces relatives à un même acte, contrat ou procédure, devront être, en principe, insérées dans le journal où aura paru la première insertion.

Article 3 :

Les annonces judiciaires et légales seront, autant que possible, groupées dans une rubrique spéciale.

Article 4

M. le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié au Procureur Général, près la Cour d'Appel de Colmar, aux Procureurs de la République près les Tribunaux de Grande Instance de Strasbourg, Saverne et Colmar, aux Sous-Préfets, à la Présidente de la chambre départementale des notaires et aux journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales.

Strasbourg, le 28 DEC. 2015

Le Préfet

